

LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



TOGO

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:

Emmanuel Agbenonwossi, with technical support from Seyram Adiakpo

Équipe éditoriale:

'Gbenga Sesan
Dr. Mawaki Chango
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:

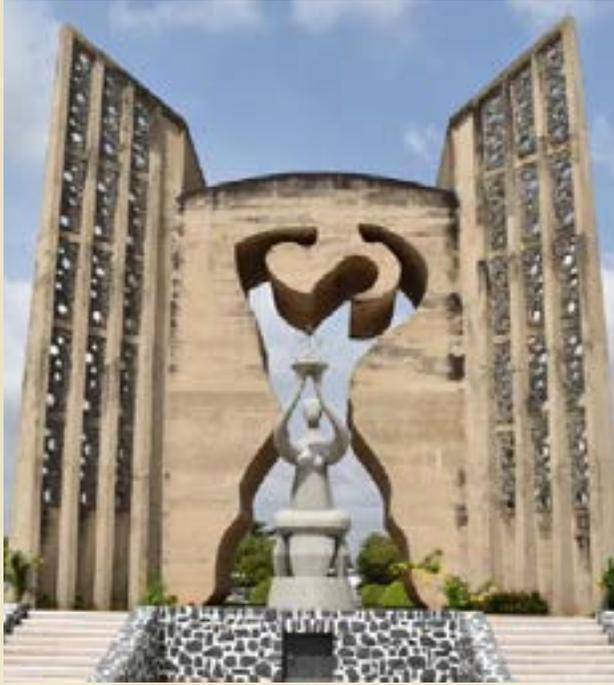
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:

Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:

Kenneth Oyeniya



Togo

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'état du numérique au Togo en 2023 reflète une avancée significative, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie « Togo Digital 2025 ». Cette stratégie se concentre sur plusieurs aspects clés tels que la numérisation de l'économie, la modernisation de l'administration publique, et le renforcement du cadre réglementaire pour les transactions électroniques. L'effort du gouvernement togolais visant à sécuriser les transactions numériques et à promouvoir la cybersécurité, ainsi que l'accent mis sur la formation des jeunes dans le domaine numérique, marquent des progrès significatifs dans le secteur technologique du pays. En ce qui concerne l'inclusion numérique, des efforts sont déployés pour numériser les services publics, dans le but de faciliter l'accès des citoyens à ces services. Toutefois, l'approche du gouvernement semble axée sur des avancées technologiques rapides plutôt que sur un processus multipartite et inclusif à long terme. Cette orientation risque de limiter la portée et la durabilité des initiatives numériques du pays.

La méthodologie adoptée pour ce rapport a inclus une revue de la littérature pertinente, une révision approfondie de près de 42 projets gouvernementaux dans le domaine du numérique, ainsi que des échanges et entretiens avec des acteurs et experts nationaux. Ces démarches

methodologiques ont permis d'obtenir une vue d'ensemble éclairée et des prises de conscience précieuses sur l'état actuel et les perspectives du numérique au Togo, enrichissant ainsi l'analyse avec une dimension empirique et contextuelle.

Par ailleurs, la situation concernant la liberté d'expression en ligne au Togo reste préoccupante. Des rapports indiquent que des journalistes et des activistes continuent d'être arrêtés et emprisonnés pour leurs opinions exprimées en ligne. Cette situation suggère des défis significatifs en matière de droits numériques et de liberté d'expression dans le pays. Bien que le gouvernement ait renforcé la législation en 2020, il semble y avoir un écart entre la réglementation et la protection effective des libertés individuelles en ligne. Enfin, bien que des progrès soient notables dans le secteur technologique, il existe une inadéquation entre les plans stratégiques du gouvernement et les réalisations concrètes, révélant un fossé entre les ambitions et les résultats effectifs. La stratégie numérique du Togo, centrée sur des sauts technologiques rapides, pourrait bénéficier d'une réflexion plus approfondie et d'une planification à long terme pour assurer une transformation numérique véritablement inclusive et durable.

Introduction

Situé en Afrique de l'Ouest sur le golfe de Guinée, le Togo, bordé à l'ouest par le Ghana, à l'est par le Bénin et au nord par le Burkina Faso, est un pays étroit avec une grande diversité linguistique, une histoire religieuse complexe et une histoire politique atypique. La majorité de la population vit dans des petits villages ruraux, tandis que Lomé, le plus grand centre urbain, s'étend le long de la côte. Le Togo possède d'importantes réserves de phosphate, environ 60 millions de tonnes, ce qui en fait le 19e plus grand producteur de minéraux au monde. Le pays a également un potentiel inexploité pour produire des minéraux tels que le calcaire, l'or, les diamants, le minerai de fer, la bauxite, le manganèse, le zinc et le rutile. Cependant, les bas prix du marché pour les principales exportations du Togo, combinés à la situation politique volatile des années 1990 et du début des années 2000, ont eu un impact négatif sur l'économie.

Le pays, qui a traversé diverses périodes politiques, continue de faire face à des enjeux politiques, notamment en termes de gouvernance et de respect des droits humains. Des élections législatives et régionales vont être organisées au Togo d'ici au mois d'avril 2024, a annoncé le gouvernement⁴³. Les dernières élections législatives et régionales ont eu lieu en 2018 et avaient été boycottées par l'opposition qui avait dénoncé des irrégularités dans le recensement électoral. Le chef de l'État est au pouvoir depuis 2005 après avoir succédé à son père, Gnassingbé Eyadéma, qui a dirigé le pays d'une main de fer pendant 38 ans.

Sur le plan numérique, le Togo a fait des avancées significatives avec 3,13 millions d'utilisateurs d'Internet, une pénétration de 35 %, et près de 776 000 d'utilisateurs de réseaux sociaux. Les connexions mobiles ont également augmenté, atteignant 68,7 % de la population. Toutefois, ces avancées numériques contrastent avec les défis socio-économiques persistants tels que la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales.

43 Officiel, T. (2023, November 28). *Les Prochaines élections devront Se Tenir « au plus tard à la fin du 1er trimestre 2024 »*. Site officiel du Togo, République togolaise. <https://www.republiquetogolaise.com/politique/2811-8646-les-prochaines-elections-devront-se-tenir-au-plus-tard-a-la-fin-du-1er-semester-2024>

► Analyse du pays

Le mirage du “grand bond” technologique

Le Togo semble se lancer dans des initiatives technologiques ambitieuses sans réellement consulter tous les acteurs impliqués, ce qui soulève des préoccupations quant à la durabilité et au respect des droits numériques. Malgré l’existence de diverses parties prenantes, telles que le gouvernement, le législateur, le régulateur, les fournisseurs d’accès Internet, la communauté universitaire et la société civile, la consultation publique et la participation des parties prenantes dans des projets gouvernementaux sont rares, voire inexistantes.

Un exemple frappant de cette approche est le lancement du projet « e-ID Togo ». Ce projet vise à fournir une identité à toutes les personnes résidant au Togo et à garantir l’accès aux services sociaux de base. Cependant, cette initiative a été adoptée sans consulter la diversité des acteurs d’Internet, ce qui a conduit à l’engagement d’entreprises étrangères comme ATOS et IDEMIA pour construire le système d’identification biométrique du pays. Cette décision montre une préférence pour l’importation systématique des compétences plutôt que de développer localement une communauté de pratique forte autour des problèmes abordés, quitte à faire recours au renforcement des capacités, et d’améliorer l’inclusion numérique.

De plus, l’utilisation de la technologie biométrique dans ce projet soulève des préoccupations relatives à la protection des données personnelles, notamment en l’absence d’un cadre réglementaire adéquat pour encadrer la collecte de ces données. Bien que le gouvernement ait l’intention d’accélérer l’inclusion sociale et le développement économique grâce au numérique, il semble négliger la mise en place de réglementations appropriées pour protéger les droits numériques et la vie privée des citoyens.

Un autre domaine préoccupant est l’utilisation de l’intelligence artificielle sans un cadre légal ou réglementaire clair au Togo. Des agences ont déjà utilisé l’intelligence artificielle pour des initiatives telles que le programme Novissi, ce qui soulève des questions sur la transparence et l’éthique de ces pratiques. Les algorithmes d’apprentissage automatique utilisés pour déterminer l’éligibilité au fonds Novissi sont basés sur des métadonnées téléphoniques et des enquêtes par téléphone, sans que des garanties appropriées soient en place pour éviter de causer des préjudices aux groupes vulnérables.

Enfin, l’utilisation de l’intelligence artificielle pour établir la preuve de vie par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) à travers l’application Biosécu⁴⁴ soulève également des questions sur la protection des droits numériques des citoyens.

6

En résumé, le Togo semble opter pour des approches technologiques à court terme sans consulter adéquatement tous les acteurs et sans mettre en place les réglementations nécessaires pour protéger les droits numériques et la vie privée. Cela risque de compromettre la durabilité à long terme de ces initiatives et de mettre en danger les droits de l’homme et les droits numériques des citoyens.

44 First, T. (2022, August 22). Au Togo, LA CNSS Lance Biosécu, son Système en ligne de reconnaissance faciale pour le Contrôle de Vie. Togo First - Actualité économique au Togo. <https://www.togofirst.com/fr/services-publics/2208-10456-au-togo-la-cnss-lance-biosecu-son-systeme-en-ligne-de-reconnaissance-faciale-pour-le-controle-de-vie>

Sanctions sévères et vigilance civile pour éviter les perturbations électorales

En 2023, le Togo n'a pas connu de coupure d'Internet majeure. Les rares perturbations qui ont été signalées ont été traitées avec rigueur par les autorités régulatrices, et des sanctions sévères ont été imposées aux opérateurs et fournisseurs responsables. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a pris des mesures en réponse aux problèmes récurrents liés à la disponibilité des services sur la fibre optique Canalbox, en ouvrant une procédure de sanctions à l'encontre de l'opérateur Groupe Vivendi Africa Togo (GVA Togo)⁴⁵.

La société civile s'est mobilisée pour prévenir toute perturbation majeure lors des prochaines élections, afin d'éviter de répéter les épisodes de coupures qui ont affecté le pays lors des élections précédentes en 2018 et en 2020. Cette vigilance de la société civile vise à garantir un accès stable à Internet et à préserver la libre circulation de l'information pendant les périodes électorales, favorisant ainsi un processus électoral transparent et démocratique.

Gouvernance des données: toujours du plomb dans l'aile

Au Togo, la question des données est encadrée par la loi n° 2019-14 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données personnelles. Cette loi est entrée en vigueur aussitôt qu'elle a été promulguée en 2019.

En effet, selon les recommandations de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, la loi sur la protection des données à caractère personnel a mis en place une autorité. Il s'agit de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel, ou IPDCP. Elle est l'organisme national responsable de la protection des données à caractère personnel. Elle est chargée de s'assurer que les traitements de données personnelles sont effectués conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles. Elle s'assure que les TIC ne menacent pas les libertés publiques et la vie privée en informant les personnes concernées et les responsables du traitement des données de leurs droits et obligations.

L'instance dispose de pouvoirs d'action très importants à l'égard des responsables du traitement des données, tels que la capacité de perquisitionner (dans les conditions prévues par la loi et dans le respect des procédures), de contrôle, d'injonction, de sanction, mais aussi la capacité de prendre des mesures d'urgence ou conservatoires lorsque le traitement ou l'exploitation de données personnelles cause des dommages ou des préjudices.

Toutefois, même si le cadre institutionnel de la loi sur la protection des données personnelles peut être attrayant, il faudra attendre qu'un décret soit pris pour qu'il entre en vigueur. Les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Instance de protection des données personnelles sont établies par décret en conseil des ministres. Le décret est toujours attendu depuis la promulgation de la loi.

7

45 Ecofin, A. (2022, September 4). Au Togo, Canalbox visé par une procédure de sanction conduite par l'arcep, pour dysfonctionnements récurrents. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/communication/0409-100852-au-togo-canalbox-visé-par-une-procedure-de-sanction-conduite-par-l-arcep-pour-dysfonctionnements-recurrents>

Mettre les bouchées doubles pour matérialiser l'identité numérique

Il existe une loi sur l'identification des personnes physiques au Togo (« e-ID Togo »). Elle a été approuvée par le parlement le 3 septembre 2020. Elle établit un cadre juridique pour les données d'identification biométrique. Les mécanismes d'encadrement du système sont prévus par cette loi. Il s'agit, par exemple, d'une organisation nationale d'identification chargée de garantir la sécurisation, la confidentialité et le respect des données. Ainsi, la deuxième loi régissant les données personnelles après la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données personnelles est « e-ID Togo ».

Le projet d'identification nationale biométrique « e-ID Togo » vise à attribuer un numéro d'identification unique (NIU) à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo sur la base de ses données démographiques et biométriques. Les NIU et ces données permettront de créer une base de données centrale, sécurisée et fiable qui servira de référence pour vérifier l'identité des bénéficiaires de services publics, privés ou sociaux. Le gouvernement togolais affirme que ce système, qui s'inspire du modèle d'identification Aadhaar en Inde, permettra à chaque citoyen togolais d'obtenir une preuve d'identité distincte, quels que soient leur origine ou leur lieu de résidence.

Le projet « e-ID Togo » bénéficie du soutien de la Banque mondiale à travers le programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest. Ce programme vise à fournir des justificatifs d'identification uniques reconnus par les gouvernements à tous les individus présents dans des pays participants au projet, indépendamment de leur nationalité, de leur statut juridique ou de leur lieu de résidence. Le programme implique la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo.

La liberté de la presse encore et toujours en danger en ligne

Au Togo, l'État reconnaît et protège la liberté de la presse. Depuis 2004, la peine privative de liberté n'est plus prévue dans le Code de la presse. Néanmoins, les réseaux sociaux ne font pas partie du champ d'application de ce Code, ce qui signifie que les propos diffusés par ces journalistes relèvent du Code pénal et ne peuvent pas bénéficier des garanties des textes sectoriels.

Au cours de l'année 2023, deux journalistes ont été condamnés puis incarcérés suite à leur usage des réseaux sociaux dans le cadre du traitement de l'information⁴⁶. En effet, à la suite d'une publication sur les réseaux sociaux, le directeur de publication du journal Flambeau des Démocrates, Loïc Lawson, et le journaliste indépendant Anani Sossou ont été poursuivis pour « diffamation », « atteinte à l'honneur » et « incitation à la révolte ». Sur son compte X (anciennement, Twitter), le premier avait signalé que Kodjo Adedze, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière, avait été victime d'un vol de 400 millions de francs CFA (environ 600 000 euros) chez lui. Le second journaliste a repris ce montant et s'est également interrogé sur sa source sur Facebook. Le ministre a alors porté plainte contre les journalistes, alors que lui-même avait déclaré avoir été victime d'un cambriolage à la police sans divulguer le montant.

Au cours de l'année précédente, le même ministre avait fait emprisonner deux autres journalistes. En mars 2023, le tribunal de grande instance de Lomé a condamné deux journalistes togolais à trois ans de prison ferme et à une amende de 3 millions de francs CFA (environ 4 500 euros) pour « outrage à l'autorité » et « diffusion de propos mensongers sur les réseaux sociaux » en raison de plaintes de deux ministres, dont Kodjo Adedze. Les journalistes Ferdinand Ayité et Isidore

8

46 RFI, (2023, November 19). Togo: Le cpj demande la libération des journalistes Loïc Lawson et Anani Sossou. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231119-togo-le-cpj-demande-la-lib%C3%A9ration-des-journalistes-lo%C3%A9c-lawson-et-anani-sossou>

Kouwonou, qui ont été placés sous mandat de dépôt en 2021 puis remis en liberté, ont quitté le Togo au début de l'année 2023 pour éviter une condamnation et une peine de prison définitive.

Quid de l'inclusion numérique

Le Togo a lancé en 2018 le projet Environnement numérique du travail (ENT), s'inscrivant dans sa stratégie de numérisation et d'inclusion numérique, notamment dans le secteur de l'éducation. Ce projet vise à intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements scolaires, afin d'adapter l'enseignement aux besoins économiques et sociaux du pays, pour tous les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence ou leur origine. Ce projet, en harmonie avec la politique sectorielle du ministère des Postes et de l'Économie numérique, met en évidence l'importance cruciale de l'intégration des TIC dans le domaine éducatif.

Le projet ENT est structuré en quatre composantes principales. La première concerne la mise en place des équipements informatiques nécessaires dans les écoles. La deuxième est le renforcement des capacités des enseignants et des administrateurs dans l'utilisation des TIC. La troisième composante consiste à accompagner les acteurs dans la conduite et la mise en œuvre du projet, tant au niveau des établissements qu'au niveau institutionnel. La quatrième et dernière composante est la création d'une plateforme d'échantillonnage, facilitant l'accès aux ressources pédagogiques.

Un volet important du projet est la formation des enseignants et des apprenants à l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation. Plusieurs enseignants ont participé avec succès à la Certification Niveau 1 du Mooc CERTICE Scol, proposé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise, l'UNESCO et le RIFEFF. Ce programme vise à former et à certifier les enseignants dans les pays francophones en développement dans l'utilisation efficace des TIC.

Ces initiatives font partie intégrante des efforts plus larges du Togo en matière de numérisation. Elles visent à améliorer les infrastructures numériques et la connectivité, ainsi qu'à intégrer les technologies numériques dans divers secteurs, y compris l'éducation, afin de promouvoir l'inclusion numérique et de stimuler le développement socio-économique du pays.

Cependant, le plus grand défi demeure la couverture intégrale du territoire. La majorité des initiatives se concentrent en zones urbaines, ce qui soulève la question de l'accès équitable aux technologies numériques dans les zones rurales. La réalisation d'une véritable inclusion numérique nécessite donc une attention particulière à l'extension de ces services et infrastructures dans les régions moins desservies, assurant ainsi que les avantages de la numérisation soient partagés de manière plus uniforme sur l'ensemble du territoire togolais.

Le fonds de service universel et les fausses notes de transparence

9

La stratégie de numérisation du Togo, soutenue par l'ARCEP⁴⁷ et le gouvernement, se renforce avec la révision du décret régissant le fonds de service universel (FSU). Ce fonds, élargi pour couvrir les évolutions technologiques, englobe maintenant un plus large éventail de services de communication, incluant l'accès à Internet à un débit minimal et la mise à disposition de points d'accès publics, dans le but d'assurer une couverture de communication complète sur le territoire national⁴⁸.

47 ARCEP, T. (Ed.). (2021, Septembre 20). ARCEP - Plan-stratégique ARCEP 2021-2023 . ARCEP - TOGO. https://arcep.tg/wp-content/uploads/2022/02/ARCEP_Plan-strate%CC%81gique_ARCEP_2021-2023_20092021_17h.pdf

48 ARCEP, T. (Ed.). (2018). Décret 2018-070 régissant le Fonds de Service Universel (FSU) au Togo . ARCEP - TOGO. <https://>

La réforme introduite par le décret 2018-070, notamment à travers les articles 10 et 11, établit un cadre réglementaire précis pour le fonds. Cette révision a conduit à la création d'un compte spécial, explicitement destiné au financement des opérations liées au service universel, géré directement par l'autorité de régulation. Ce compte est alimenté par diverses sources, incluant notamment les contributions des opérateurs et exploitants de réseaux, sous réserve de licences ou d'autorisations, ainsi que par des dons, des legs, des subventions des partenaires au développement, et une contribution de l'autorité de régulation elle-même.

Cependant, il est important de noter que le décret ne spécifie pas explicitement les pourcentages de contribution exigés des opérateurs et des contributeurs. Les modalités de recouvrement de ces contributions sont renvoyées à un autre texte réglementaire, sans fournir de détails précis sur les taux ou les pourcentages applicables.

En outre, un élément crucial manque dans cette équation : la transparence dans la gestion du FSU. À ce jour, ni le gestionnaire des fonds ni le ministère, qui est l'ordonnateur des dépenses, ne mentionnent explicitement la gestion de ces fonds dans les documents stratégiques ou dans les rapports annuels. Cette omission est préoccupante, car elle soulève des interrogations quant à la gouvernance et à la responsabilité dans l'utilisation des ressources allouées à un projet aussi crucial.

L'absence de rapports d'impact détaillés et de mention du fonds dans des documents aussi importants que la feuille de route gouvernementale 2020-2025 met en lumière un manque de transparence dans la gestion du FSU⁴⁹. Cette lacune fait obstacle à une évaluation claire et objective de l'efficacité du fonds et de sa contribution à la stratégie de numérisation du Togo.

Pour une transformation numérique réussie et véritablement inclusive, une transparence renforcée et une meilleure reddition de comptes sont essentielles. La clarté dans la gestion du FSU n'est pas seulement une question de responsabilité financière ; elle est également cruciale pour gagner et maintenir la confiance du public dans les initiatives de numérisation. En l'absence d'une telle transparence, il est difficile d'assurer une utilisation optimale des ressources et de maximiser l'impact des investissements et la réalisation des objectifs ambitieux du pays en matière de numérisation.

arcep.tg/wp-content/uploads/2020/11/Decret_n2018-070-PR_relatif_au_service_universel_des_communications_electroniques_du_21-01-19_n066.pdf

49 MENTD, M. de l'Économie N. et de la T. D. (Ed.). (2022, June). Plan Togo Digital 2025 . Agence Togo Digital. <https://digital.gouv.tg/wp-content/uploads/2023/05/FR-Strategie-Togo-Digital-June-2022.pdf>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

En conclusion, l'état du numérique au Togo en 2023 présente un tableau de progrès et de défis. D'une part, la mise en œuvre de la stratégie « Togo Digital 2025 » témoigne d'une volonté manifeste de promouvoir la numérisation et d'intégrer les technologies numériques dans divers secteurs, visant ainsi à améliorer l'accès aux services publics et à stimuler le développement socio-économique. D'autre part, les préoccupations relatives à la liberté d'expression en ligne, à la consultation des parties prenantes, à la protection des données personnelles, et à la transparence dans la gestion des fonds soulignent l'importance d'une approche plus inclusive et réglementée pour garantir les droits numériques et la vie privée des citoyens. Pour naviguer efficacement vers l'avenir numérique, le Togo doit équilibrer ses ambitions technologiques avec les principes de gouvernance démocratique, d'inclusion, et de respect des droits humains, assurant ainsi une transformation numérique durable.

Recommandations

Gouvernement :

- » Renforcer la connaissance et la compréhension du public des projets numériques du Togo ;
 - » Encadrer juridiquement les innovations technologiques et numériques telles que l'usage de l'intelligence artificielle ;
 - » Promouvoir une gouvernance multipartite prenante d'Internet ;
 - » Investir dans l'infrastructure pour étendre la couverture Internet et la connectivité mobile dans les zones rurales, afin de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales ;
 - » Proposer des programmes de formation bien structurés et avec des objectifs clairs en technologies de l'information et de la communication pour les enseignants, les étudiants, et les professionnels dans les secteurs publics et privés, afin de développer des compétences numériques à tous les niveaux ;
 - » Encourager l'entrepreneuriat numérique et soutenir les startups technologiques, notamment par des incitations fiscales, des subventions, et des programmes d'accompagnement ;
 - » Poursuivre et intensifier la numérisation des services publics pour rendre l'administration plus efficace et plus accessible, notamment en développant des plateformes en ligne pour les services gouvernementaux ;
-

-
- » Établir et renforcer les partenariats entre le secteur public et les entreprises privées du secteur technologique pour favoriser l'innovation et le partage des connaissances ;
 - » Renforcer les lois, les institutions et les infrastructures concernant la cybersécurité et la protection des données personnelles, afin de construire une confiance dans l'utilisation des services numériques ;
 - » Assurer que les initiatives numériques prennent en compte les besoins des groupes marginalisés, y compris les femmes, les personnes handicapées et les populations des régions éloignées, pour garantir une inclusion numérique complète ;
 - » Améliorer la transparence dans la gestion du fonds de service universel en publiant régulièrement des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds, les projets financés et leur impact sur les communautés, afin d'accroître la confiance du public et l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
 - » Intégrer explicitement la gestion du fonds de service universel dans les documents stratégiques gouvernementaux et les rapports annuels, pour assurer que les objectifs du fonds sont alignés avec les stratégies nationales de numérisation et que leur mise en œuvre est suivie et évaluée de manière appropriée ;
 - » Renforcer la collaboration avec les opérateurs de télécommunications et les autres parties prenantes pour assurer une couverture étendue et équitable des services de communication, y compris dans les zones rurales, en encourageant l'innovation et l'investissement dans les infrastructures de communication.

Société civile:

- » Sensibiliser et éduquer la communauté sur les avantages et les risques de la numérisation, en particulier en matière de sécurité des données et d'utilisation responsable des technologies ;
 - » Collaborer activement avec les autorités locales pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des communautés en matière de connectivité et d'accès aux technologies numériques ;
 - » Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat numérique au sein de la communauté, notamment en soutenant les initiatives locales et en créant des espaces de collaboration et d'apprentissage ;
 - » Exiger une transparence totale dans la gestion du fonds de service universel, en demandant la publication régulière de rapports détaillés sur l'utilisation des ressources ;
 - » Encourager la participation active des citoyens dans la supervision des projets du fonds de service universel pour garantir une utilisation efficace des fonds et une couverture numérique équitable ;
 - » Mettre en place des programmes d'alphabétisation numérique pour sensibiliser et former les communautés locales à l'utilisation des technologies, renforçant ainsi l'impact des initiatives du fonds de service universel.
-

Secteur privé :

- » Investir dans des formations pour les employés afin d'améliorer leurs compétences numériques et de s'adapter aux évolutions technologiques ;
 - » Collaborer avec le secteur public et d'autres entreprises pour partager des ressources, des connaissances et stimuler l'innovation dans le domaine numérique ;
 - » Développer des solutions et des produits adaptés aux besoins locaux, en se concentrant sur l'accessibilité et l'impact social dans les zones rurales et urbaines ;
 - » Augmenter les investissements dans l'expansion de l'infrastructure de communication, en particulier dans les zones rurales, pour contribuer à la couverture numérique nationale ;
 - » Encourager les partenariats avec le gouvernement pour soutenir le déploiement de la fibre optique et d'autres technologies avancées, tout en garantissant un accès équitable et abordable pour tous ;
 - » Promouvoir l'innovation en développant des solutions numériques adaptées aux besoins locaux, tout en investissant dans la formation de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins croissants du secteur des TIC.
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024